

Objectif de progression :

La société ESII a à cœur de respecter l'égalité entre les femmes et les hommes sur la politique de rémunération en assurant un nombre d'augmentations de rémunération identique entre les femmes et les hommes, à due proportion du nombre de femmes et d'hommes dans l'entreprise.

L'objectif de cette action est de développer le professionnalisme des managers afin d'éviter un écart du nombre d'augmentation entre les femmes et les hommes.

Objectif de progression :

La société ESII s'engage à sensibiliser les personnes chargées du recrutement sur l'importance de prêter attention à tout nouveau poste ou remplacement de poste à responsabilités afin de tendre vers un nombre équivalent de femmes et d'hommes parmi les dix plus hautes rémunérations et lorsque le poste est tenu par une femme de lui proposer une rémunération au moins équivalente à un homme ayant un poste similaire et de même ancienneté ».

Objectifs de progression

La société ESII s'engage à favoriser la réadaptation à leur poste de travail des salariés qui ont bénéficié d'un congé familial de plus de 6 mois.

L'objectif de cette action est de permettre aux hommes et aux femmes qui ont fait l'objet d'une absence de longue durée du fait d'un congé familial de se réadapter à leur poste de travail, en bénéficiant de formations si celles-ci ont été jugées prioritaires.